Accusé de réception en préfecture 069-913866331-20250117-A2025-45-Al Date de télétransmission : 21/02/2025 Date de réception préfecture : 21/02/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU DIRECTEUR

N° A2025- 45

Délégation du Directeur de la Régie à Monsieur Nicolas Maurin pour la signature des bons de commande et marchés subséquents

- Vu l'article R2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- Vu l'article 8.2 des statuts d'Eau du Grand Lyon la Régie indiquant les fonctions du directeur
- Vu l'arrêté A2023-1 du 9 janvier 2023 portant délégations de signature du Directeur de la Régie aux agents d'Eau du Grand Lyon - la Régie - Cas des bons de commande, modifié par arrêtés A2023-16 du 2 mai 2023 et A2023-19 du 27 juillet 2023 ;

ARRETE

- Article 1 L'arrêté A2023-19 du 27 juillet 2023 est annulé.
- Article 2 Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Maurin, responsable par intérim de l'unité Patrimoine génie civil au sein du service Exploitation maintenance, pour la signature des bons de commande et marchés subséquents d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes sur son périmètre.

Villeurbanne, le

1 7 JAN. 2025

Le Directeur d'Eau du Grand Lyon - la Régie

Christophe DROZD

Exemplaire conservé par les services de la Régie

Notifié le 21/01/25

Nom de l'agent : Nicolas Maurin

Signature de l'agent